

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-661106

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0355

Société : RAM RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : KAROKOUI AHMED

Date de naissance : 01/01/1943

Adresse : Rue 3 Nov 21 Casse plaisir
JAL D'ANFA Casablanca Maroc

Tél. : 0661324625

Total des frais engagés : 956 DH

066175199 Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/04/2022

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

Tramatisme Coital

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudant conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/09/2022	YADS	500 Dhs		INP : 091 1209 K14 U Dr. HACHIM Youssef Médecin Urgentiste 19, Rue Frédéric Le Maître Rivière

EXECUTION DES ORDONNANCES

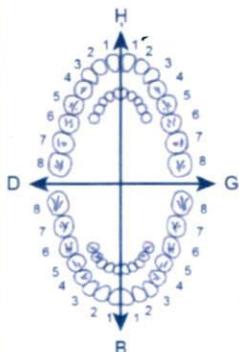
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

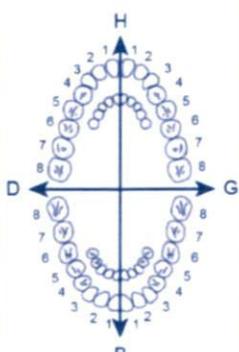
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F.
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	25533412 00000000	21433552 00000000	G
	00000000	00000000	
	35533411	11433553	

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Youssef HACHIM

- Medecin Généraliste
- D.I.U Médecine d'urgence
- D.U Gériatrie
- Certificat BLS - ALS



د. يوسف هاشم

- الطبع العام
- طب المستعجلات
- طب الشيخوخة
- شهادة BLS - ALS

ORDONNANCE

PHARMACE POUR
Bouchra SARL
197, Bd Bourgogne - Casablanca
Tél.: 05 22 36 92 59 - RC : 447169
Fax: 3773-6699 - ICE : 02312695000213

Date: 01/04/2024

Mr. ICAR KOURI

Ahmed



100,00

① - Evox 100mg

100,00

(+ 7%)



100,00

② - Brexin 100mg

100,00

mishi
(milieu du repas)



99,00

③ - Odesla 7

100,00

matin



60,00

④ - Voltaren Emulgel x 3 fois/j

100,00

3 fois/j

39,90

⑤ - Exomuc

1 sachet

matin et

LOT 200710
EXP 01/2023
PPV 99.00 DH

Dr. HACHIM Youssef

Médecin Urgentiste

13, Rue Frédéric Le Maître Riviera

Adresse: 11, Rue Frédéric le maître, Quartier Riviera, Casablanca

Autorisation: 11694712 / ICE: 001852903000048 / Patente: 34712682

E-mail: c.ur.medico@gmail.com



399,40

24/7

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NRD
P.P.V: 56.60 DH



6 118001 150137 >



aire de l'ANIM au Maroc :
D Maroc (Siège social)
66, 168, Bd Zerkouni,
Casablanca - Maroc

Fabricant:
CENEXI HSC
2 Rue Louis Pasteur,
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR



100-460

Dr. Youssef HACHIM

- Médecin Généraliste
- D.I.U Médecine d'urgence
- D.U Gériatrie
- Certificat BLS - ALS



د. يوسف هاشم

- طب العام
- طب المستعجلات
- طب الشيخوخة
- شهادة BLS - ALS

ORDONNANCE

Date: 01/01/2022

ن.س.

KARZOUNI

Myriem

56,60
①- Diprostène inj ciblable
1'S

1 injection 3 ml 1 fois/mois
(intramusculaire)

PHARMACIE PORTE D'ANFA SARL AU
Bouchra AMAK
197, Bd. Bourgogne - Casablanca
Tél.: 05 22 36 92 59 - RC : 447169
Tél : 22724689 - ref : 00231265000015

DR. HACHIM Youssef
Médecin Urgentiste
11, Rue Frédéric le Maître Riviera
Casablanca - Tél: 0661 219 345

1 seringue
pré-remplie de 1 ml

Diprostène®
suspension injectable en seringue pré-remplie

06 61 21 93 46

Adresse : 11, Rue Frédéric le maître, Quartier Riviera, Casablanca
Autorisation: 11694/12 / ICE: 001852903000048 / Patente: 34712682

E-mail : c.uu.medico@gmail.com



PORTE D'ANFA SARL AU

PHARMACIE PORTE D'ANFA

197 BD Bourgogne

CASABLANC

ICE002312695000015

Patente: 35653328

Facture N°: 632 001

Ref N°: 31/03/22/ 115

Client: Client Comptoir *

Libellé Produit	Forme	Qté	Prix unitaire	Total PPM
LASILIX 40 MG COMPRIME	CO	11	34,60	380,60
KARDEGIC 160 MG SACHET	PD	2	35,70	71,40
Total à Payer:				452,00

La présente facture est arrêtée à la somme de:

QUATRE CENT CINQUANTE DEUX DIRHAMS###

Le : 25-avril-2022

FS
PHARMACIE PORTE D'ANFA SARL AU
Bouchra AMAR
197, Bd. Bourgogne - Casablanca
Tél.: 05 24 54 92 59 - RC : 447169
IF: 37734689 - ICE: 002312695000015